



## BIOCORP réalise une émission d'obligations convertibles de 2,5 M€ souscrite par des fonds gérés par Vatel Capital

- Obligations convertibles portant intérêt à un taux annuel de 7,9% majoré d'une prime de non-conversion de 0,1% et n'étant assorties d'aucune garantie
- Objectif : développements de nouveaux dispositifs médicaux connectés et commercialisation des dispositifs dans de nouveaux pays

Issoire, le 2 janvier 2023, 7h30 CET – BIOCORP (FR0012788065 – ALCOR / Éligible PEA-PME), société française spécialisée dans le développement et la fabrication de dispositifs médicaux et de systèmes d'administration de médicaments injectables, annonce l'émission d'obligations convertibles dans le cadre d'un contrat conclu le 30 décembre 2022 avec trois fonds gérés par la société de gestion Vatel Capital.

**Eric Dessertenne, Directeur général de BIOCORP, déclare :** « Cette émission, réalisée dans le même esprit que les précédentes émissions d'obligations convertibles au profit de fonds gérés par Vatel Capital et aujourd'hui intégralement remboursées, représente pour BIOCORP une opportunité intéressante d'augmenter nos capacités de financement tout en maîtrisant le risque dilutif associé. Ceci est en ligne avec ce que nous avons pu annoncer sur la fin de l'année écoulée et sommes ravis de pouvoir allouer de nouveaux moyens au fort développement de BIOCORP. »

Cette émission permet à BIOCORP de renforcer sa trésorerie disponible à hauteur de 2,5 M€ et ainsi, de financer les développements de nouveaux dispositifs médicaux connectés et la commercialisation des dispositifs dans de nouveaux pays.

L'émission a été autorisée lors d'une réunion du Conseil d'administration en date du 21 décembre 2022 mettant en œuvre la Douzième résolution votée par l'Assemblée Générale Mixte du 17 mai 2022, à savoir une délégation de compétence consentie au Conseil d'administration à l'effet de décider l'émission d'actions ordinaires de la Société et/ou de toutes autres valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme au capital, avec suppression du droit préférentiel de souscription, par voie d'offre prévue au 1<sup>er</sup> de l'article L.411-2 du Code monétaire et financier dans la limite de 20% du capital par an.

Les 2.500.000 obligations convertibles (OC) de 1 € de valeur nominale, ont été intégralement souscrites par trois fonds gérés par la société de gestion Vatel Capital. Ces obligations convertibles ne seront pas admises aux négociations sur Euronext Growth Paris. En revanche, les éventuelles actions issues de la conversion des OC le seront, dès leur émission, sur la même ligne de cotation que les actions existantes (code ISIN FR0012788065).

Les trois fonds gérés par la société de gestion Vatel Capital pourront demander la conversion de ces OC à tout moment, si elles ne sont pas remboursées (principal, intérêts et prime de non-conversion inclus) par BIOCORP conformément à un tableau d'amortissement mensuel, en cas de manquement de la Société à ses déclarations au titre

du contrat d'émission des OC ou en cas de survenance d'un des cas limitativement énumérés au sein du contrat d'émission. L'emprunt obligataire n'est soumis à aucun covenant financier et n'est assorti d'aucune sûreté.

En cas de conversion des OC, la parité de conversion sera calculée en divisant le montant nominal des OC dont il est demandé la conversion par 90 % de la moyenne pondérée par les volumes (VWAP) des cours de l'action de la Société pendant une période de vingt (20) jours de négociation précédant immédiatement la date de conversion desdites OC. Le nombre maximum d'actions nouvelles de BIOCORP susceptibles d'être émises en conversion des OC est de 882.457 actions.

Les 2.500.000 OC sont émises pour une durée de cinq (5) ans expirant le 28 décembre 2027 et portent intérêt à un taux annuel de 7,9% par an. Ce taux annuel sera majoré d'une prime de non-conversion qui sera capitalisée et égale à un intérêt complémentaire de 0,1%. Les intérêts seront intégralement payés en numéraire.

Sur la base du capital social existant de la Société, qui s'élève à 220.614,30 euros divisé en 4.412.286 actions de 0,05 € de valeur nominale, un actionnaire détenant 1,00% du capital social de la Société en détendrait 0,83% dans l'hypothèse où l'ensemble des OC seraient converties et où le nombre maximum d'actions nouvelles seraient émises, entraînant l'émission d'un nombre total de 882.457 actions.

La quote-part des capitaux propres, sur la base des comptes sociaux au 30 juin 2022 de la Société, s'établirait comme suit :

Quote-part des capitaux propres (montant des capitaux propres au 30 juin 2022) : 803 345 €	
Avant l'émission des obligations convertibles	0,1821 €
Après émission et conversion des obligations convertibles	0,6239 €

BIOCORP est accompagnée par Fieldfisher sur les aspects juridiques de l'opération.

Des informations détaillées concernant BIOCORP, notamment relatives à son activité, ses résultats et les facteurs de risque correspondant, figurent, ainsi que les autres informations réglementées et l'ensemble des communiqués de presse de BIOCORP, sur son site Internet ([www.biocopsys.com](http://www.biocopsys.com)).

## FACTEURS DE RISQUES

Conformément aux dispositions de l'article 211-3 du Règlement général de l'Autorité des marchés financiers, l'offre des obligations dans le cadre de cette offre prévue au 1<sup>er</sup> de l'article L.411-2 du Code monétaire et financier n'a pas donné lieu à l'établissement d'un prospectus soumis au visa de l'Autorité des marchés financiers.

BIOCORP attire l'attention du public sur les risques suivants :

- les facteurs de risques présentés au sein du rapport annuel 2021 établi par la société; la réalisation de tout ou partie de ces risques est susceptible d'avoir un effet défavorable sur l'activité, la situation financière ou les résultats de la société ou sur sa capacité à réaliser ses objectifs ;
- en raison des fluctuations des marchés boursiers, la volatilité et la liquidité des actions de la société pourraient varier significativement ;

- des cessions d'actions de la société pourraient intervenir sur le marché secondaire et avoir un impact défavorable sur le cours de l'action de la société ;
- en cas de nouvel appel au marché par la société, il en résulterait une dilution complémentaire pour les investisseurs.

### À PROPOS DE BIOCORP

Reconnue pour son savoir-faire en développement et fabrication de dispositifs médicaux et systèmes de délivrance, BIOCORP a aujourd'hui acquis une place de leader sur le marché des dispositifs médicaux connectés grâce à Mallya. Ce capteur intelligent destiné aux stylos injecteurs d'insuline permet un suivi fiable des doses injectées et offre ainsi une meilleure observance du traitement des personnes diabétiques. Disponible à la vente depuis 2020, Mallya est le fer de lance du portefeuille produits de BIOCORP constitué de nombreuses solutions connectées innovantes. La société compte 80 collaborateurs.

BIOCORP est cotée sur Euronext Growth Paris depuis juillet 2015 (FR0012788065 – ALCOR).

Plus d'infos sur [www.biocorpsys.com](http://www.biocorpsys.com).

### CONTACTS BIOCORP

Jacques Gardette  
Président du Conseil d'administration

Éric Dessertenne  
Directeur Général

Sylvaine Dessard  
Directrice Marketing & Communication  
[investisseurs@biocorp.fr](mailto:investisseurs@biocorp.fr)  
[rp@biocorp.fr](mailto:rp@biocorp.fr)  
+ 33 (0)6 88 69 72 85

### CONTACTS ULYSSE COMMUNICATION

Bruno ARABIAN  
[barabian@ulyссе-communication.com](mailto:barabian@ulyссе-communication.com)  
+33 (0)6 87 88 46 26

Nicolas DANIELS  
[ndaniels@ulyссе-communication.com](mailto:ndaniels@ulyссе-communication.com)  
+33 (0)6 63 66 59 22



**ALCOR**  
**LISTED**  
**EURONEXT**

### Avertissement

Le présent communiqué a une valeur exclusivement informative. Le présent communiqué ne constitue pas et ne saurait être considéré comme constituant une offre au public, une offre de souscription, une offre de vente ou une sollicitation d'intérêt au public en vue d'une opération par offre au public de titres financiers dans un quelconque pays.

Des titres financiers ne peuvent être offerts ou vendus aux États-Unis qu'à la suite d'un enregistrement en vertu du U.S. Securities Act de 1933, tel que modifié (« Securities Act »), ou dans le cadre d'une exemption à cette obligation d'enregistrement. Les titres de la société objet du présent communiqué n'ont pas été et ne seront pas enregistrés au titre du Securities Act, et la société n'a pas l'intention de procéder à une offre publique des titres financiers objet du présent communiqué aux États-Unis.

La diffusion, la publication ou la distribution de ce communiqué dans certains pays peut constituer une violation des dispositions légales en vigueur. Les informations contenues dans ce communiqué ne constituent pas une offre de titres en France, aux États-Unis, au Canada, en Australie, au Japon ni dans aucun autre pays. Le présent communiqué ne doit pas être publié, transmis ou distribué, directement ou indirectement, sur le territoire des États-Unis, au Canada, en Australie ou au Japon.